

## **COMMUNE DE CHANIERS**

Séance du 10 juillet 2023

Date de convocation : 04/07/2023

Envoyé en préfecture le 13/07/2023 Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID: 017-211700869-20230710-D2023\_05\_046-DE

Délibération N° 2023/05/046

Nombre de membres:

En exercice:

Présents :

Votants:

27 14

Quorum:

22

27

OBJET: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE CHASSE

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

<u>Présents</u>: PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à MONTALESCOT Eveline, WATTEBLED Stéphane pouvoir à DAVID Claudia, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à CARTON Jean-Pierre, Le MENI Nadège pouvoir à BOTON Monique, GUERIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Secrétaire de séance : BERTOT Jacques

La fédération des chasseurs de la Charente Maritime, ayant dépassé les 500 000€ de remboursement suite aux dégâts signalés par les agriculteurs, se voie dans l'obligation de demander aux associations de chasse communale une participation territoriale en fonction des surfaces chassables des communes. Pour cette année, pour Chaniers, cette nouvelle taxe est de 611,28€. L'association de chasse sollicite donc une subvention exceptionnelle auprès de la commune. La commission des finances, lors de sa dernière réunion, a proposé d'allouer une subvention de 180€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une <u>subvention</u> exceptionnelle de 200€.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD

Le secrétaire de Séance